

Les subventions

- quelques conseils aux OD
- quelles missions pour les OD

-

Bernard SCHITTLY



AGENCE
NATIONALE
DU **SPORT**

POLITIQUE
De La VILLE

La Région
Grand Est



ALSACE
Collectivité européenne



Communauté
d'Agglomération
de **Haguenau**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires



FDVA

FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

ANS et fédération

- Agence Nationale du Sport
- délègue la gestion d'une part de subvention aux fédérations
- Projet Sportif Fédéral
- « Part Territoriale »
- à remplir sur LCA :



Le Compte **Asso**

Le site officiel de gestion d'association

Les missions des OD

- COREG : CTAS, gestion régionale des subventions de la part territoriale
 - conseiller et former les clubs
- CODEP :
 - conseiller et former les clubs
 - soigner leur propre demande

Eclaircir et former

- confusions fréquentes entre **Projet de Développement Associatif**
- aider les clubs à construire leur **Projet de Développement Associatif**
 - indispensable pour la demande de subv ANS pour le dossier club, comme les statuts ...
 - élément moteur et guide pour le club !
 - [Construire un projet associatif](#)
- et **action structurante subventionnable par l'ANS**
 - l'action répond à un argumentaire différent
 - il convient de **motiver et d'argumenter** une action éligible
 - section enfant, féminisation, Handisub, sport santé ...

Les budgets prévisionnels

- budget prévisionnel club



- à présenter en AG
- pour la gestion du Club

≠

budget prévisionnel action



≠

à mettre dans la dem de subv

≠

pour mener l'action subventionable

Les conseils aux OD

- Coreg et Codep :
- organiser des formations aux subventions
- et savoir orienter les demandeurs

- car demande de financement
 - de moteurs de bateau
 - de matériel de plongée
 - de compresseurs
 - demande en cours auprès de l'ANS, dans le cadre de l'équipement structurant

- lien vers fiche de synthèse : [gjlhkjlk;](#)

L'ANS, part territoriale

- 1^{ère} priorité : lire et expliquer la note de cadrage
- 2^{ème} priorité : lire la note de cadrage
- 3^{ème} priorité : relire la note de cadrage s'il y a un point pas clair
 - l'explication y figure souvent !



L'ANS, part territoriale

- les priorités

1. la féminisation :

- doit représenter 20 % du budget total
- rajeunir c'est féminiser
- tenir compte des féminines dans nos formations de cadres, J&A, enseignants ...

2. le Handisub

- donne un bonus à la fédération, bien qu'on ne soit pas délégataire
- attention inscription obligatoire sur le Handiguide

3. rajeunir

4. le sport santé

L'ANS, part territoriale : règles de base

- 2 actions maximum pour les clubs
 - 3 si action en faveur de la féminisation
 - attention au détournement de cet item
- 5 pour les CODEP et 7 pour les COREG
 - 1 action en faveur de la féminisation obligatoire pour un OD
- 750 € minimum par action
 - sauf QPV, ZRR, CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique)
 - 500 € minimum
 - c'est au club demandeur d'apporter cette notion
- 1 500 € minimum pour un dossier
 - 1 000 € si QPV ...

L'ANS, part territoriale : règles de base

- une action ne sera financée qu'à 60 %
- sauf pour le HN où on monte à 80 %
 - la liste des structures de HN sera sur la note de cadrage
- si le club a fait une demande en 2025, le CRF doit être déposé avant la nouvelle demande
- idem pour les OD
- respect du calendrier
- aucune demande ne peut être admise après la clôture de la campagne

L'ANS, part territoriale, mission des OD, formation

- aider les clubs pour les argumentaires
 - y compris pour l'accès au HN
 - une subvention ne va pas à un athlète mais à la structure
- aider les clubs pour les budgets
 - part achat < à 50% du budget
 - prix unitaire d'un achat < à 500 € HT
 - budget équilibré : recettes = dépenses à l'euro près

Conclusion

- tout cela peut paraître compliqué à un néophyte
 - mais c'est réellement intéressant pour les clubs de consacrer quelques heures pour faire ce dossier
 - les clubs qui font ces demandes sont les clubs engagés qui font progresser la fédération
 - c'est la mission des OD de les aider
-
- cette année 592 000 € ont été payé à nos clubs et OD
 - en ont profité 199 clubs, 14 COREG et 45 CODEP

Avez vous des questions ?

